

Motion

Convention ENS - CNRS concernant des postes d'enseignants attachés à l'ENS

Le CNRS et l'ENS ont récemment signé une convention permettant de contractualiser l'enseignement des chargés de recherche ou directeurs de recherche affectés à l'ENS et désireux d'enseigner 1/3 de service statutaire d'enseignement (64 H eqTD) à l'ENS.

Le coût de ce dispositif a vocation à être partagé de façon équitable entre le CNRS et l'ENS. Pour la rentrée 2014, 20 postes ont été planifiés, avec un objectif de 60 postes à moyen terme, tous départements confondus.

La section 6 du Comité National ne peut s'opposer au principe de valorisation financière des enseignements des chercheurs CNRS (actuellement payés à la vacation dans les ENS et les Universités), comme cela est déjà fait dans certaines écoles d'ingénieurs.

En revanche, elle s'étonne de l'opportunité de cette charge financière supplémentaire pour le CNRS dans un contexte de diminution du nombre de postes pourvus au concours, et une incertitude sur les années à venir.

La section 6 trouve aussi regrettable que ce dispositif vise à valoriser l'enseignement des chercheurs CNRS dans une structure déjà très attractive et favorisée telle que l'ENS, et non pas une implication dans un enseignement en premières années de Licence à l'Université.

Pour toutes ces raisons, la section 6 ne participera pas aux recrutements de chercheurs-enseignants attachés à l'ENS et demande la révocation de cette convention. Elle demande aussi plus de transparence sur les actions du CNRS qui impactent le système académique, notamment dans le contexte actuel de raréfaction des postes de chercheurs et enseignants-chercheurs.

Frédérique Bassino,
Présidente de la section 6

Motion adoptée à la majorité (17 pour 2 contre 2 abstention) le 16/05/2014

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS,
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN.

